

Bulletin d'adhésion

Adhésion individuelle

Nom/prénom.....
 Adresse.....
 Code postal : Ville.....
 Téléphone : Mel.....
 Structure (association, scop, entreprise.....)

Adhésion d'une structure

Nom de la structure.....
 Statut : Association SCOP Mutuelle Collectivité Autre.....
 Nombre salariés.....
 Adresse.....
 Code postal..... Ville.....
 Téléphone..... Mel.....
 Site internet.....
 Référent : Nom Prénom.....
 Fonction.....
 Montant de l'adhésion*.....€ minimum en fonction de votre nombre de salariés

Pour nos statistiques

Vous êtes :

- Homme Femme
 - 25 ans 25-49 ans 50-74 ans +75 ans
 Salarié Demandeur d'emploi Retraité
 Porteur de projet Bénévole associatif Étudiant

Vous habitez dans un quartier prioritaire Oui Non

Vous travaillez (action bénévole, projet) dans un quartier prioritaire Oui Non

Il est important pour faire vivre une association d'en être adhérent

Tarifs d'adhésion*

Adhésion individuelle.....10 €
 Structures sans salariés.....20 €
 de 1 à 3 salariés.....80 €
 de 4 à 10 salariés.....100 €
 de 10 salariés.....150 €

*L'association Médiagraph est une association reconnue d'intérêt général.

Il vous est possible d'ajouter un don à votre adhésion afin de nous aider dans nos actions.

Sur le plan fiscal, les dons et cotisations donnent lieu à déduction d'impôts de 66 %.

Fait à.....Le.....
Signature

ADHÉSION - CONDITIONS GÉNÉRALES

Déclarée à la Préfecture de Nantes sous le numéro 418894382000

Recue au titre de la cotisation annuelle la somme de

Cotisation acquittée :

par

Durée de l'adhésion : annuelle de date à date Date fin d'adhésion :

L'adhérent reconnaît avoir pris connaissance de l'objet associatif, des statuts et du règlement intérieur (affiché dans les locaux de l'association, et déclare vouloir adhérer à l'association Médiagraph.

Ce versement donne à l'adhérent la qualité de « Membre ».

Il ouvre droit à la participation à l'assemblée générale de l'association.

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, l'adhérent bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui le concerne.

Conditions générales

Inscription :

Toute inscription à un Pass, à un atelier ou une séance nécessite l'adhésion à l'association : soit 10 € par personne. L'adhésion et les pass sont valables 1 an de date à date et sont renouvelables chaque année selon la date d'inscription. **Les pass débutent à la date de votre premier atelier.**

Toute inscription ne sera validée qu'accompagnée de son règlement.

Il est possible de prévoir un règlement en plusieurs fois (avec l'accord préalable de l'association).

Tarifs :

Les tarifs applicables sont inscrits sur la plaquette de l'année en cours.

Les tarifs sont appliqués en fonction des tranches de revenus mensuels (revenu global divisé par 12, avant déductions).

Cette modulation est appliquée uniquement sur présentation du dernier avis imposition.

Ateliers :

L'association se réserve le droit de reporter ou d'annuler un atelier ou une séance.

Tout calendrier proposé est sous réserve de modification de dates en raison de report ou d'annulation exceptionnelle d'atelier.

Absence :

Aucun rattrapage ne sera possible sur un autre cours.

Aucune absence à une séance de l'atelier ne sera reportée ou remboursée.

Modification/Annulation :

Toute modification d'inscription à un atelier ou une séance (sauf avis médical) devra se faire 8 jours à l'avance.

Dans ce cas, la séance pourra être reportée. (dans le cas d'une séance à la carte, ou d'un Pass).

Sur présentation d'un avis médical, le remboursement se fera à partir de la date à laquelle l'association a été informée par écrit de l'arrêt.

Toute annulation survenant à moins de 8 jours et plus de 48h de l'ouverture donnera lieu à une retenue de 30% du coût total. Toute annulation survenant dans les 48 heures avant l'ouverture donnera lieu à une retenue de 50% du coût total.

Tout arrêt en cours sans justificatif médical ne pourra faire l'objet d'aucun remboursement.

Toute modification ou annulation d'un stage ayant fait l'objet d'une avance de frais de la part de l'association Médiagraph (ex : réservation de train, restaurant, billet d'entrée, etc) ne sera remboursée ou sera due par l'adhérent.

Fait à Nantes

L'association Médiagraph

L'adhérent